

A.N.P.D.F.

SECTEUR IV

Réunion du 19 octobre 2012 à Sassenage

ORDRE DU JOUR :

- 1) Elections des responsables du secteur
- 2) Questions diverses

Présents : ALLARD, ANJOLRAS, ANSELME, BARSOTTI (42), BEL ABBES, CHAMPEIL, CHARBONNEL, GIROUD-GARAMPON, LERAT, MALIN, MEYER, PARENT, POITEVIN, VALLET, VITIELLO

Invité : JURY (président délégué LAuRA Foot)

Excusés : AMADUBLE (63), BLATTES (34), D'ANNA (30), BROCHE (06), KODJABACHIAN (13), BENOIT (84), DELOLME (42)

La réunion débute à 9 h 00.

Hervé GIROUD-GARAMPON, président du district hôte, prononce les mots de bienvenue. Les participants souhaitent un prompt rétablissement à Philippe AMADUBLE.

Point 1 :

Un tour de table est effectué pour connaître les candidatures de représentants du secteur et des suppléants. Didier ANSELME et André VITIELLO se proposent comme titulaires. L'assemblée est informée des candidatures de suppléants : respectivement Philippe AMADUBLE et David BLATTES. Ces 4 candidatures sont validées à l'unanimité.

Didier ANSELME et André VITIELLO remercient leurs collègues pour leur confiance.

Point 2 :

- Lilian JURY trouve ces réunions de secteur très enrichissantes et demande si un élu de ligue n'ayant jamais été président de district pourrait être « membre bienfaiteur » de l'ANPDF. Cela n'est pas prévu actuellement dans les statuts.

La question sera posée au bureau de l'ANPDF.

- Joël MALIN évoque le respect du principe de neutralité (port de collants, ...). Comment le faire appliquer, y compris dans le foot d'animation où il n'y a pas d'arbitre officiel ? Et où par conséquent prononcer des pertes de matches n'aurait aucun sens ni aucune efficacité car ce ne sont pas des compétitions. Il est indiqué que le vrai responsable est l'éducateur et qu'il conviendrait d'effectuer une forte sensibilisation dans cette direction.

Il serait possible pour les districts de désigner des délégués officiels sur des plateaux sensibles. Le district de Lyon et du Rhône met en place des « délégués surprise » et convoque les clubs en cas de non-respect des principes de laïcité. Il y a cependant une certaine tolérance en hiver (1^{er} novembre → 28 février) à cause du froid.

Il est rappelé que le port du collant est interdit par la loi 4 du jeu et que pour le port du voile, c'est la loi sur la laïcité qui doit s'appliquer.

Décision prise de faire remonter ces problématiques au niveau du bureau de l'ANPDF.

- Jean-François VALLET pose la question de la gestion post-incidents graves (bagarres très violentes après match). Surtout lorsque les protagonistes sont des spectateurs pas forcément identifiés.

Il est rappelé qu'un maire a le pouvoir de police sur ses installations et qu'il peut très bien prononcer un « huis clos » pour les rencontres suivantes. Il en est de même pour le préfet.

- Problème de l'application stricte de l'article 167.2 des R.G. aux joueurs U20 : Le problème vient du fait que ces compétitions sont considérées comme des compétitions « jeunes » (U18, U19 & U20) mais que le joueur U20 est considéré comme sénior.

Ainsi un jeune U20 est considéré comme « équipier supérieur » à l'équipe sénior de son club, quand bien même cela ne correspond pas à un niveau sportif pertinent. L'absurde est poussé à son comble dans les districts qui ont des difficultés d'effectifs et qui ne proposent qu'une poule en U20. Elle est forcément considérée comme une « D1 U20 » alors que le niveau de pratique ne correspond pas à celui d'une élite départementale. Et donc un joueur est bloqué pour jouer ensuite en équipe 1 sénior qui pratique en D2 ou D3.

C'est un frein au développement des compétitions U20.

Décision prise de travailler ce sujet au niveau de la LAuRA Foot (Didier ANSELME & directrice juridique) afin de faire remonter un vœu au niveau fédéral.

- Journées de l'arbitrage : Elles ne servent plus à grand-chose dans nos territoires dans leur format actuel. De plus, comme souvent, nous avons reçu les informations à la mi-octobre alors que l'opération a débuté le 4

- Formation aux Gestes Qui Sauvent (GQS) pour les arbitres : Elle est obligatoire depuis la loi sur le sport de 2022.

Elle est intégrée dans les FIA. La question se pose pour les arbitres déjà en place et pour la prise en charge. A priori, cela doit être proposé par les districts (obligation de moyens). Il est conseillé de demander des devis à différents organismes (Croix Rouge, F.F. Sauvetage & Secourisme, ...).

Dans certains secteurs, Groupama peut aider au financement car il a un programme dédié.

- Revalorisation de l'aide pour les CTD DAP : Lors des mandatures précédentes, nous avons eu une revalorisation de 2 000 € en début de mandat (2013, 2017).

Didier ANSELME rappelle qu'il avait sollicité la LFA dès 2021 par l'intermédiaire du bureau du collège et que le président n'y était pas opposé. De ce fait, l'aide supplémentaire de 1 000 € accordée cette saison est bien tardive et très insuffisante eu égard à l'inflation que nous avons subie ces dernières années.

Décision prise de faire remonter cette problématique au niveau du bureau de l'ANPDF.

- Capacité des stades : Il est rappelé les règles (juridiques et/ou théoriques) en matière de sécurité et notamment de la fameuse barrière des 300 spectateurs.

Il est suggéré que la FFF refasse, comme par le passé, des formations pour les stadiers.

Laurent LERAT propose de nous faire passer le Référentiel de Sécurité de la FFF.

- Lutte contre les incivilités et la violence : Patrick BEL ABBES évoque le dispositif mis en place dans le district des Alpes en collaboration avec les autorités : Sanction par des Travaux Non Rémunérés (ex. TIG).

- Complémentaires santé des salariés : L'attention des participants est attirée sur les fortes augmentations qui vont probablement arriver dès 2025. Il est conseillé aux présidents de dénoncer à titre conservatoire leur contrat afin d'avoir les coudées franches pour en changer en 2025.

- Vols dans les vestiaires : Se pose la question des responsabilités. Lilian Jury se propose de nous faire passer des informations.

Didier ANSELME distribue à l'assemblée l'historique des lieux de réunions de notre secteur depuis 2004. Forte de ces informations, l'assemblée décide que la prochaine réunion de notre secteur aura lieu dans l'Ain le 26 avril 2025.

Fin de la réunion à 11 h 45

Didier ANSELME
Animateur secteur IV